

MODULE DE REPREPARATION AUX EXAMENS PAR ALTERNANCE



Objectif

Le module de réparation aux examens par alternance (MOREA) est un dispositif annuel. Il offre la possibilité de préparer de nouveau un examen ou une partie d'un diplôme sous forme de modules et en alternance.

Le MOREA s'adresse à des jeunes ayant échoué à un examen (CAP, Certificat d'aptitude professionnelle ou baccalauréat) et désireux de le préparer de nouveau selon une organisation pédagogique différente, tout en restant scolarisés en formation initiale.

Le candidat qui a obtenu son diplôme est considéré au même titre qu'un redoublant.

A l'issue de la formation et réussite aux examens, il est possible de poursuivre les études en initial ou en alternance.

Organisation

Le MOREA compte 8 à 15 élèves qui représentent le même niveau d'examen avec des séances de cours collectives. Il peut regrouper des élèves de plusieurs établissements, voire de plusieurs spécialités.

Le candidat à l'entrée en MOREA bénéficie d'un entretien et d'un bilan de ses acquis, prenant en compte les résultats à l'examen. Ce bilan permet d'établir le plan de formation et de choisir les méthodes pédagogiques adaptées à chaque candidat.

Parallèlement, l'établissement veille à inscrire le jeune (sous statut MOREA) à l'examen, pour les matières qu'il doit présenter de nouveau, auprès de la division des examens et concours concernée. Il met en place des modules permettant d'individualiser la formation et établit avec l'élève un contrat. Un tuteur ou référent accompagne le jeune dans son cheminement vers la qualification.

L'alternance prend une large part dans ce module et permet aux élèves de découvrir, au sein de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, les compétences professionnelles associées au diplôme.

Public visé

Elèves ayant échoué et ne pouvant être admis en redoublement en :

- Tous types de CAP (matières générales essentiellement)
- Certification intermédiaire (Tertiaire et Industriel),
- Bac Professionnel (Tertiaire et Industriel)

Qualités demandées

Motivation
Volonté
Autonomie